

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2016

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de procurations : 3

L'an deux mille seize et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Tresses, dûment convoqué s'est réuni en Mairie de Tresses au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2016

Liste des présents Christian SOUBIE, Danielle PINNA, Jean-Antoine BISCAICHIPY, Annie MUREAU-LEBRET, Anne GUERROT, Gérard POISBELAUD, Michel HARPILLARD Christophe VIANDON, Roseline DIEZ, Agnès JUANICO, Marie-Hélène DALIAI, Michel JOUCRAU, Marie-José GAUTRIAUD, Jean-Claude GOUZON, Corinne DAHLQUIST-COLOMBO, Dominique MOUNEYDIER, Alexandre MOREAU, Philippe LEJEAN, Françoise SICARD, Jean-Pierre SOUBIE, Charlotte CHELLE, Sylvie Marie DUPUY, Francine FEYTI, Axelle BALGUERIE, Patricia PAGNIEZ, Eric DUBROC

Liste des absents excusés et des procurations

Annie MUREAU LEBRET qui avait donné procuration à Gérard POISBELAUD
Christophe VIANDON qui avait donné procuration à Christian SOUBIE
Gérard BAUD qui avait donné procuration à Axelle BALGUERIE

Liste des absents non excusés

Secrétaire de séance : Michel JOUCREAU

Délibération n°2016-46

Désaffectation – propriété communale « Maison Frisou »

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2241-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 octobre 2012

Vu l'acte d'acquisition établi par Maître Callede et publié au service de publicité foncière de Bordeaux 3^{ème}, le 13/01/1994, volume 1994p, n°440.

Vu les courriers du Maire en date du 05 janvier 2016 et 04 mai 2016 adressés à l'association poterie lui demandant de quitter les locaux au plus tard le 30 juin 2016 tout en lui proposant des solutions afin d'envisager la poursuite de son activité sur d'autre (s) site (s).

Considérant que le bien, cadastré en section AD n°267, est propriété communale

Considérant que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies

Considérant que la parcelle cadastrée AD n°267, d'environ 8 321m², entièrement clôturée avec portail sécurisé, située rue du Bourdieu, classée en zone UB du PLU, comprenant également un bâtiment dénommé communément «la maison Frisou», est propriété communale

Considérant que cette maison, affectée ensuite à l'usage direct du public, accueillait plusieurs associations locales qui ont été relogées

Considérant qu'au 1^{er} juillet 2016 cette propriété communale n'accueille plus aucune activité et ce bien n'est donc plus affecté à l'usage direct du public.

Considérant que ce bien ainsi désaffecté pourra ensuite être déclassé, dans la perspective d'une cession destinée à la réalisation d'une opération mixte de logements comprenant une résidence service pour personnes âgées.

Après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix, avec 6 voix CONTRE (Axelle BALGUERIE, Sylvie-Marie DUPUY, Francine FEYTI, Patricia PAGNIEZ, Eric DUBROC, Gérard BAUD)

- De constater et d'approuver, au 01/07/2016, la désaffectation matérielle du domaine public de ce bien cadastré en section AD n°267 en lieu et place de la délibération du Conseil Municipal n°2016-06 du 20 janvier 2016, sur le même objet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Délibération n°2016-47

Déclassement – propriété communale « Maison Frisou »

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2121-29 et L 2241-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1

Vu l'acte d'acquisition établi par Maître Callede et publié au service de publicité foncière de Bordeaux 3^{ème}, le 13/01/1994, volume 1994p, n°440

Vu la délibération n°2016-46 du 6 juillet 2016, relative à la désaffectation de la propriété communale « Maison Frisou »

Considérant que le bien, cadastré en section AD n°267, est propriété communale

Considérant que la désaffectation matérielle a été constatée et que l'accès sécurisé ne permet pas au public d'accéder au terrain bordant ce bien

Considérant que le déclassement poursuit un but d'intérêt général

Considérant que dans le prolongement de l'adoption par le Conseil Municipal de la désaffectation matérielle du bien cadastré en section AD n°267, à compter du 1er juillet 2016, il convient maintenant de procéder à son déclassement afin qu'il relève ensuite du domaine privé de la commune et à ce titre pourra faire l'objet d'une vente.

Considérant l'effectivité de la désaffectation et sachant également que l'accès sécurisé à la propriété ne permet pas au public d'accéder au terrain qui l'entoure,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix avec 6 voix CONTRE (Axelle BALGUERIE, Sylvie-Marie DUPUY, Francine FEYTI, Patricia PAGNIEZ, Eric DUBROC, Gérard BAUD)

- D'acter le déclassement, à effet du 1er juillet 2016, de ladite parcelle et son classement à la même date en domaine privé du patrimoine communal, en lieu et place de la délibération du conseil municipal n°2016-06 en date du 20 janvier 2016, sur le même objet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent

Délibération n°2016-48
Adoption du règlement de la médiathèque municipale

Le Conseil Municipal,

Considérant que la médiathèque municipale de Tresses est un service public chargé de contribuer à l'activité culturelle, aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à la recherche documentaire des Tressois

Considérant qu'il est important de déterminer les conditions de fonctionnement de la structure

Considérant la nécessité de fixer les droits et devoirs des usagers

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'adopter le règlement de la médiathèque municipale tel que présenté
- D'autoriser le Maire à procéder à toute démarche utile et à signer tout document afférent

Délibération n°2016-49
Convention pour le raccordement des eaux usées de la commune sur le réseau d'assainissement métropolitain – autorisation de signature

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'afin de faire face au développement de l'urbanisation de la commune de Tresses et en l'absence de station d'épuration sur son territoire, une convention a été établie en 1985, entre Tresses et la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue au 1er janvier 2015 Bordeaux Métropole), relative au raccordement de la commune sur le réseau d'eaux usées communautaire.

Considérant l'ancienneté de la convention initiale, des évolutions réglementaires, telles que le remplacement de la Participation au raccordement à l'égout (PRE) par la Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC), ainsi que de l'impact du changement de contrat de délégation du service public de l'assainissement de Bordeaux Métropole, en vigueur depuis le 1er janvier 2013,

Considérant la nécessité de fixer les nouvelles les conditions techniques et financières de raccordement du réseau d'assainissement des eaux usées de la commune de Tresses

Considérant les modalités de facturation et la progressivité négociée par l'application d'un ratio à la redevance due par les usagers

Considérant les pénalités qui seront appliquées en cas de dépassement du débit admissible journalier, et de non-respect des caractéristiques des eaux résiduaires urbaines.

Considérant que dans l'hypothèse où la commune de Tresses s'engagerait à réaliser des travaux dans le but de réduire la quantité des effluents émis ou d'améliorer leur qualité, Bordeaux Métropole s'engage à n'exiger le paiement des pénalités qu'une fois le montant de ces travaux déduits.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver cette nouvelle convention et ses modalités d'application, à effet du 01 janvier 2017, qui se substitue à la convention de 1985,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour le raccordement des eaux usées de la commune de Tresses sur le réseau d'assainissement métropolitain ci-annexée et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De notifier à son délégataire cette nouvelle convention

Délibération n°2016-50
Convention de transfert dans le domaine public des équipements et espaces communs du lotissement lieudit Gibert, 63 avenue de Mélac

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.442-8 du code de l'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 octobre 2012

Vu le courrier du 11 mai 2016 de l'OPH Aquitanis sollicitant l'adoption d'une convention fixant les modalités de transfert dans le domaine public communal, des équipements et espaces communs, du futur lotissement, une fois les travaux achevés sans réserve.

Considérant qu'au lieudit Gibert, inséré entre l'avenue de Mélac et le chemin de Peychon, une réserve foncière, propriété de l'OPH Aquitanis, est classée en zone 1 AU

Considérant que cette réserve a vocation d'habitat mixte, dans une approche écoresponsable favorisant un cadre de vie agréable

Considérant le futur permis d'aménager de l'OPH Aquitanis afin de réaliser une première opération d'aménagement d'habitat mixte, dont le périmètre est constitué d'un îlot, cadastré, en totalité ou en partie, en section BD n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 33, composé de 26 logements locatifs aidés, complété par des lots en accession à la propriété.

Considérant que l'assiette des terrains, destinés à ce transfert, sera définie et cadastrée par un géomètre expert, à la charge du lotisseur.

Considérant que le transfert de propriété sera conclu par acte authentique, aux frais exclusifs du lotisseur, dans le cadre d'une cession gratuite.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver la convention portant transfert dans le domaine public communal des équipements et espaces communs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention et tous les documents et actes qui s'y rapportent

Délibération n°2016-51
Délaissé de terrain
Intégration gratuite au domaine public communal

Le Conseil Municipal,

Considérant le souhait de la commune de poursuivre son action d'intégration progressive au domaine public communal des délaissés de terrains identifiés à la suite du remaniement cadastral réalisé entre 2013 et 2014 par les services de l'État

Considérant que le propriétaire de la parcelle cadastrée en section AS n°68, propose la cession gratuite à la commune, d'une bande de terrain, d'environ 120 m2, bordant une partie de la rue de Beguey entre le n°46 et 46 ter.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'accepter l'intégration gratuite dans le domaine public communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives ainsi que le l'acte authentique qui s'y rapporte
- de rappeler que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget municipal 2016

Délibération n°2016-52
Délibération modificative n°2 Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal 2016

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de l'autoriser à inscrire sur le budget principal 2016 de la commune les écritures comptables suivantes

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
R-2802-020 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 092,90 €
R-2804132-020 : Départements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 128,00 €
R-28041582-020 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 454,10 €
R-28041641-020 : SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 415,20 €
R-2804172-020 : Autres EPL - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 326,80 €
R-2804182-020 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 747,40 €
R-280422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	154,60 €
R-28051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 722,90 €
R-28128-020 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	1 044,00 €	0,00 €
R-281312-020 : Bâtiments scolaires	0,00 €	0,00 €	1 572,00 €	0,00 €
R-281316-020 : Equipements du cimetière	0,00 €	0,00 €	847,00 €	0,00 €
R-281318-020 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	3 655,00 €	0,00 €
R-28152-020 : Installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 667,00 €
R-281532-020 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €
R-281534-020 : Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €	3 589,00 €	0,00 €
R-281578-020 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	632,90 €
R-28158-020 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	133 615,00 €

R-28181-020 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	0,00 €	135,50 €	0,00 €
R-28182-020 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	630,00 €	0,00 €
R-28183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	3 130,20 €	0,00 €
R-28184-020 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	8 802,80 €	0,00 €
R-28188-020 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 698,70 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	23 655,50 €	183 655,50 €
D-10223 : T.L.E.	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 300,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 300,00 €
D-2031-91508 : Mise en accessibilité voirie et ERP 2015	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204172-91620 : éclairage public 2016	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-91605 : avant-toits, bandeaux, gouttières école élémentaire	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-91608 : salle des professeurs école élémentaire	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21316-91615 : Cimetière	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	59 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-91515 : Salle multi-activités SEGUINIE	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-91504 : Enfouissement du réseau téléphonique du Hameau de Fabre	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	11 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	83 300,00 €	183 655,50 €	266 955,50 €
Total Général		89 600,00 €		89 600,00 €

Délibération modificative n°2 du budget principal

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	160 000,00 €	166 300,00 €	0,00 €	6 300,00 €

Délibération n°2016-53
Délibération modificative n°1- Budget annexe de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales
 Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe de l'assainissement collectif 2016

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de l'autoriser à inscrire sur le budget annexe de l'assainissement collectif au titre de l'exercice 2016 les écritures comptables suivantes

Délibération modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	13 607,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	13 607,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	13 607,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	13 607,36 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 607,36 €	25 607,36 €	0,00 €	12 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	13 607,36 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	13 607,36 €	0,00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
R-28155 : Outillage industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53 100,00 €
R-281562 : Service d'assainissement	0,00 €	0,00 €	33 492,64 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	39 492,64 €	53 100,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	53 100,00 €	53 100,00 €
Total Général		12 000,00 €		12 000,00 €

Délibération n°2016-54
Délibération modificative n°1- Budget annexe de la régie des transports scolaires

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe de la régie des transports scolaires 2016

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de l'autoriser à inscrire sur le budget annexe de la régie des transports scolaires au titre de l'exercice 2016 les écritures comptables suivantes

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES	
023 – Virement de la section d'exploitation	-3707.60
6811 – 042 Dotation aux amortissements	3 707.60
TOTAL SECTION	0

Délibération n°2016-55
Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que toutes les diligences ont été menées par le Trésorier,

CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants dont le montant total s'élève à 263,73 euros comme suit :

EXERCICE	REFERENCE DE LA PIECE	IMPUTATION BUDGETAIRE	NOM DU REDEVABLE	MONTANT RESTANT A RECOUVRER
2011	T-152	70878-813		175,28 €
2013	R-112-213	70878-813		5,04 €
2014	T-180	7711-3211		73,29 €
2015	R-105-9320	7711-3211		10,02 €

Délibération n°2016-56
Construction d'une salle multi-activités à vocation intercommunale
Autorisation d'urbanisme

Le Conseil Municipal,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 octobre 2012

Vu le code de la construction et de l'habitation

Considérant que la commune de Tresses est propriétaire du complexe sportif de Pétrus, à l'intersection de la RD115 et du chemin de Pétrus, sur une unité foncière cadastrée en section AI n°20, d'environ 60 265 m², classée en zone UE

Considérant que sur la partie sud/est de cette emprise foncière, complétant l'infrastructure sportive déjà existante, la construction d'une salle multi-activités à vocation intercommunale devrait prochainement être édifiée, d'environ 868 m² de surface plancher de construction avec dojo, salle de gymnastique volontaire et salle de détente, l'ensemble classé en 4ème catégorie, de type X et L au sens du code de la construction et de l'habitation.

Considérant qu'il convient de déposer au préalable un permis de construire pour instruction réglementaire.

Après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix avec 6 abstentions (Axelle BALGUERIE, Sylvie-Marie DUPUY, Francine FEYTI, Patricia PAGNIEZ, Eric DUBROC, Gérard BAUD)

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux précités et à signer l'ensemble des pièces administratives qui s'y rapporte.

Délibération n°2016-57
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
Pour les travaux de rénovation des bâtiments scolaires

Le Conseil Municipal,

Considérant l'évolution des besoins de la commune en matière scolaire

Considérant le vieillissement des bâtiments scolaires

Considérant le programme de rénovation des bâtiments établis pour 2016

Considérant que pour les bâtiments scolaires, les travaux portent sur deux éléments différents: rénovation de la salle des professeurs de l'école primaire (EP) et rénovation des dortoirs 4 et 5 de l'école maternelle (EM)

Considérant qu'afin de financer cette opération, le plan prévisionnel de financement suivant a été établi:

DEPENSES		RECETTES	
EP - Remplacement des menuiseries extérieures	15 405, 79 € HT	Subvention Conseil Départemental	8 580,00 €
EP- Réfection des supports de charpente	2 632, 57 € HT	Emprunt	15 000,00 €
EM- rénovation des dortoirs	8 535,00 € HT	Fonds propres	8 308,03 €
TOTAL HT	26 573.36 €	TOTAL TTC	31 888.03€
TOTAL TTC	31 888.03 €		

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De solliciter auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour financer cette opération
- D'approuver le plan de financement ci-dessus proposé
- D'autoriser le maire à signer toute pièce ou document se rapportant à cette opération

Délibération n°2016-58
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
pour l'informatisation de l'école élémentaire

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre du TICE (technologie de l'information et de la communication de l'éducation), l'école élémentaire a élaboré un projet : « le numérique à l'école de TRESSES ».

Considérant que ce projet a été validé par l'inspection académique en date du 2 mars 2016.

Considérant que la commune de Tresses, qui a fait de l'action éducative une priorité, a inscrit ce projet au budget 2016

Considérant qu'afin de financer cette opération, le plan prévisionnel de financement suivant a été établi:

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de câblage	12 900,00 € HT	Subvention Conseil Départemental	2 371,00 €
Matériel (vidéoprojecteurs et tableaux) et installation	28 896,00 € HT	Emprunt	40 000,00 €
Contrat de maintenance	2 860,00 € HT	Fonds propres	7 616.20 €
TOTAL HT	41 656,00 €	TOTAL TTC	49 987.20 €
TOTAL TTC	49 987.20€		

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De solliciter auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour financer cette opération ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus proposé
- D'autoriser le maire à signer toute pièce ou document se rapportant à cette opération

Délibération n°2016-59
Demande de subvention exceptionnelle d'Etat dite « Réserve Parlementaire »
Construction d'une salle de sports multi-activités à Pétrus

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 4 mai 2016 relative à l'opération de construction d'une salle de sports multi-activités sur le site de Pétrus.

Considérant que Monsieur le Sénateur Philippe MADRELLE soutient le projet par l'octroi d'une subventionnelle d'Etat dite « réserve parlementaire »

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation des travaux	Coût	Subventions sollicitées	Coût	%
Géomètre	2 500,00 €	DETR (1)	175 000,00 €	
Etude de sols	7 500,00 €	Conseil Départemental	104 000,00 €	
maitrise d'œuvre	93 000,00 €	fonds de soutien à l'investissement	545 029,02 €	
bureau de contrôle	16 053,59 €	subvention exceptionnelle d'Etat	20 000,00 €	
Coordonnateur SPS	8 279,56 €			
BET	5 000,00 €	TOTAL des Subventions	844 029,02 €	46,46%
Assurance dommage ouvrage	28 518,24 €			
		Prêt	500 000,00 €	
VRD	230 000,00 €			
Ancrages des fondations	40 000,00 €			
Bâtiment	1 385 912,00 €			
		AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	472 734,37 €	26,02%
TOTAL HT	1 816 763,39 €	TOTAL HT	1 816 763,39 €	26,02%
TVA à 20 %	363 352,68 €	préfinancement TVA	363 352,68 €	
TOTAL TTC	2 180 116,07 €	TOTAL TTC	2 180 116,07 €	

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De solliciter auprès du l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire pour financer cette opération ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus proposé
- D'autoriser le maire à signer toute pièce ou document se rapportant à cette opération

Délibération n°2016-60

Cession- propriété communale 'Maison Frisou', après désaffectation et déclassement, pour réalisation d'une opération mixte de logements comprenant une résidence de service Seniors

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2241-1
 Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1
 Vu l'acte d'acquisition établi par Maître Callede et publié au service de publicité foncière de Bordeaux 3^{ème}, le 13/01/1994, volume 1994p, n°440
 Vu la délibération n°2016-46 du 6 juillet 2016, relative à la désaffectation de la propriété communale « Maison Frisou »
 Vu la délibération n°2016-47 du 6 juillet 2016, relative au déclassement de la propriété communale « Maison Frisou »
 Vu l'avis du domaine n°2016-535V0343

Considérant que le bien, cadastré en section AD n°267, est propriété communale

Considérant la désaffectation matérielle du bien

Considérant le déclassement prononcé et le fait que le projet de résidence service pour personnes âgées répond à un besoin identifié sur le territoire communal

Considérant que la parcelle cadastrée en section AD n°267, d'environ 8 321 m², entièrement clôturée avec portail sécurisé, situé rue du Bourdieu, classé en zone UB du PLU comprenant également un bâtiment dénommé communément «la maison Frisou», propriété communale, relève du domaine privé communal et à ce titre, peut faire l'objet d'une vente.

Considérant que pour mémoire, ce bien acquis en 1993 pour un montant de 127 849,84 euros, évalué, après actualisation au 03/02/2016, par le service des domaines 540 000,00 euros arrondi, est, en cours de cession amiable au prix de 780 000,00 euros.

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal la cession de cet ensemble foncier afin de permettre la réalisation d'un projet comprenant une résidence services pour personnes âgées disposant de logements locatifs à loyers modérés et de logements en accession à la propriété.

Après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix avec 6 voix CONTRE (Axelle BALGUERIE, Sylvie-Marie DUPUY, Francine FEYTI, Patricia PAGNIEZ, Eric DUBROC, Gérard BAUD)

- D'approuver la cession l'unité foncière cadastrée AD n°267, au prix amiable proposé de 780 000,00 euros à compter du 1er juillet 2016, en lieu et place de la délibération du conseil municipal n°2016-06 en date du 20 janvier 2016 sur le même objet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes qui s'y rapportent
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget municipal

Délibération n°2016-61

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mai 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2016

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2016

Délibération n°2016-62
Relevé des décisions et devis

En application de l'article L 2122-22 Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties par délibération 12-2014 du 29 mars 2014.

En application de la circulaire n° 8/2014/DRCT portant simplification et modernisation de la procédure de transmission des actes des collectivités territoriales aux services en charge du contrôle de légalité, la décision de l'exécutif étant matérialisée par sa signature sur le document, quel que soit le montant de la dépense, il n'est plus besoin de formaliser tous les actes par le biais des décisions du maire

DECISIONS

DEC2-2016	fixation des tarifs des installations foraines
DEC3-2016	notification marché de travaux - rénovation de la cuisine scolaire
DEC4-2016	notification marché de travaux - aménagement d'une salle citoyenne multi activités au château de la Séguinie
DEC5-2016	notification marché de maîtrise d'œuvre - salle de sports multi activités de Petrus
DEC6-2016	notification marché de travaux- chaudière mairie / Ecole Elémentaire
DEC7-2016	notification marché de services - entretien espaces verts
DEC8-2016	notification marché de service - assistance et maintenance informatique
DEC9-2016	recensement des contrats de maintenance 2016
DEC10-2016	actualisation des tarifs 2016/2017 pour les services scolaires
DEC11-2016	notification marché de services - logiciel finances
DEC12-2016	notification marché de travaux assainissement hauts de Tresses
DEC13-2016	notification marché de travaux enfouissement réseau Hameau de Fabre
DEC14-2016	notification marché de travaux assainissement pluvial RD241
DEC15-2016	notification marché de travaux voirie 2016 - groupement de commandes
DEC16-2016	notification marché de services gardiennage du bourg

DEVIS

Dev2016-106	LA BOVIDA	Commande de vaisselle
Dev2016-107	BIGBAT	Réfection des poteaux support charpente vétustes salle des professeurs école élémentaire
Dev2016-108	AZIMUT INGENIERIE	Chemin de Jolibois/allée de Pitouret plateforme Semoctom
Dev2016-109	AZIMUT INGENIERIE	Chemin de Cadène/curage fossé
Dev2016-110	CARAT PYROTECHNIE	Feu d'artifice fête locale
Dev2016-111	HATEAU ELECTRICITE	Passage câble informatique bureaux mairie/machine à affranchir
Dev2016-112	ALUMINIUM SOLUTIONS	Menuiseries école élémentaire salle des professeurs
Dev2016-113	TERREFORT	Missions géotechniques construction salle des sports chemin de Pétrus
Dev2016-114	ASSOCIATION MUSIC CALL	Atelier maquillage enfants journée du 28 mai
Dev2016-115	ALTER ET COM	Expo peinture
Dev2016-116	CREA MUSIQUE	Sonorisation et éclairage pour kermesse école élémentaire

Dev2016-117	ASAS SECURITY	Mise en place d'un système d'alarme avec télésurveillance bâtiments communaux
Dev2016-118	MJS VIDEO	Commande de DVD médiathèque
Dev2016-119	HSEN	Matinée de sensibilisation semaine du développement durable 28 mai
Dev2016-120	CEPECCA CITEOS	Entretien des éclairages sportifs avec remplacement des appareillages et des lampes défectueuses du boulodrome, de la salle des sports, des tennis extérieurs et couverts ainsi que le terrain de football
Dev2016-121	COLAS	Fourniture et pose d'un portail provisoire "Maison Frisou" rue du Bourdieu
Dev2016-122	MPS	Intervention toilettes publiques
Dev2016-123	STUDIO CARAT	Matériel son
Dev2016-124	TRANSCOM	Sortie scolaire cinéma Favols
Dev2016-125	ALTER ET COM	Documents journée de l'environnement
Dev2016-126	TRANSCOM	Sortie scolaire Château de Vayres
Dev2016-127	GFI	Intervention sur site pour création d'un bureau de vote et échanges dématérialisés avec l'INSEE
Dev2016-128	IOUEST	Mise à jour newsletter
Dev2016-129	KALAMAZOO	Mobilier urbain
Dev2016-130	INTERSPORT	Fournitures pour associations sportives
Dev2016-131	ASAS SECURITY	Pose alarmes dans divers bâtiments
Dev2016-132	MARCHES ONLINE	Bon de commande publication marché
Dev2016-133	LIBRAIRIE LE PASSEUR	Commande de livres
Dev2016-134	L'INTERVENANT	Contrat d'engagement spectacle
Dev2016-135	LIBRAIRIE MOLLAT	Commande de livres
Dev2016-136	POMPES FUNEBRES 33	Fossoyage pour reprise de 12 concessions
Dev2016-137	POMPES FUNEBRES 33	Fourniture et pose d'un columbarium
Dev2016-138	CREA PANNEAUX	Fournitures journée environnement
Dev2016-139	SYS1	Evolution de la salle informatique
Dev2016-140	SYS1	Pack office 2016 famille et petite entreprise
Dev2016-141	AZIMUT INGENIERIE	Marché à bons de commande 2016
Dev2016-142	ENTREPRISE MARTIN ROMO	Assèchement pied de fondation
Dev2016-143	GREG AQUA SERVICES	Création d'une ligne d'eau et peinture sur la surface du cylindre
Dev2016-144	AZIMUT INGENIERIE	Marché à bons de commande 2016
Dev2016-145	DANEY COMET	Fourniture et pose de plan de travail stratifié école élémentaire
Dev2016-146	BALLE DE MATCH	Fournitures pour élèves CM2
Dev2016-147	AQUITAINE AUDIO	Forfait son et lumière pour fête locale
Dev2016-148	ALTER ET COM	Carnets de chèque associations
Dev2016-149	BALLE DE MATCH	Fournitures pour élèves CM2 annule et remplace le 146
Dev2016-150	VERR'EXPRESS	Stores école élémentaire salle informatique
Dev2016-151	KILOUTOU	Location rouleau vibrant tandem
Dev2016-152	ALTER ET COM	Affiche et flyer fête locale
Dev2016-153	CEPECCA CITEOS	Fourniture et pose de lampe lodure métallique
Dev2016-154	SSF GIRONDE	Dispositif prévisionnel de secours fête des associations

Dev2016-155	AZIMUT INGENIERIE	Marché à bons de commande 2016 chemin de jolibois (pose de deux panneaux)
Dev2016-156	ENTREPRISE MILAN	Remplacement éviers école élémentaire
Dev2016-157	TRANSCOM	Sortie scolaire ferme exotique Cadaujac école maternelle
Dev2016-158	LOXAM	Location plateforme et nacelle
Dev2016-159	EPJ DIFFUSION	Arro hunter 190ADV
Dev2016-160	STUDIO CARAT	Achat micro cravate
Dev2016-161	APS	Proposition pour le remplacement des BAES défectueux suite à maintenance
Dev2016-162	LIGNE T	Commande de vêtements
Dev2016-163	SIGNALS	Panneaux signalisation
Dev2016-164	REFLECHISON	Participation gala de danse
Dev2016-165	RADIO GUINGUETTE	Animation repas de la fête locale
Dev2016-166	PIXAGRAM	Commande d'affiches et dépliants
Dev2016-167	AZIMUT INGENIERIE	Marché à bons de commande 2016 (dépose de panneaux de police)
Dev2016-168	APS	Intervention pour déclencheur manuel Nugelec
Dev2016-169	APS	Intervention SAV recherche de panne alarme incendie école élémentaire
Dev2016-170	LIGNE T	Commande chaussures
Dev2016-171	HATEAU ELECTRICITE	Dortoir école maternelle
Dev2016-172	BIGBAT	Travaux supplémentaires dans les dortoirs 4 et 5 école maternelle
Dev2016-173	BIGBAT	Réhabilitation d'une pièce école maternelle
Dev2016-174	UNIFROID CUISINES	Enlèvement et remise en service du matériel de cuisine après travaux
Dev2016-175	SYS1	Fourniture matériel informatique
Dev2016-176	ROCHER D'ESCALADE MOBILE	Location d'un mur d'escalade avec encadrement
Dev2016-177	TRANSCOM	Sortie 14 juin Ecomusée de Marqueze
Dev2016-178	PHILIPPE LE JEUNE	Prise photos 11 novembre 2016
Dev2016-179	HATEAU ELECTRICITE	Eclairage clocher
Dev2016-180	ALTER ET COM	Journal municipal juin 2016
Dev2016-181	PROTOSFILM	Fourniture rouleaux
Dev2016-182	LIBRAIRIE LE PASSEUR	Commande de livres pour la bibliothèque
Dev2016-183	LIBRAIRIE MOLLAT	Commande de livres pour la bibliothèque
Dev2016-184	CLAUDIEN SERVICES	Location piano quart de queue (journée du patrimoine)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
 Christian SOUBIE
 Maire de Tresses